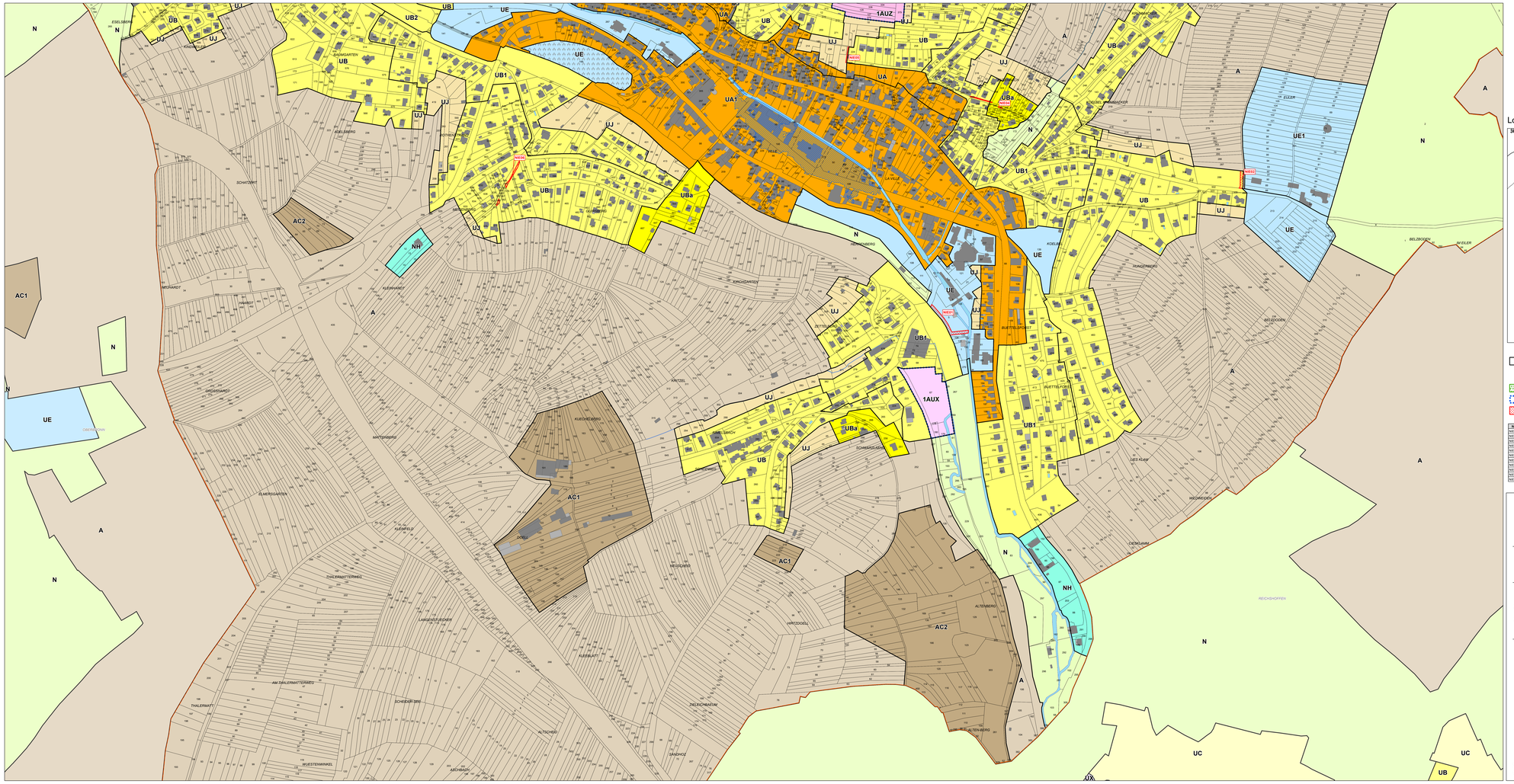
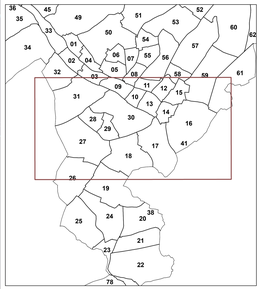


Localisation des sections cadastrales :



limite de zone

éléments remarquables du paysage (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

emplacement réservé

NUMERO	VOCATION	BENEFICIAIRE
N001	Aire de désenclavement des équipements publics	Commune
N002	Aménagement d'un accès latéral au cimetière militaire	Commune
N003	Elargissement de la rue des Jardins	Commune
N004	Elargissement de la rue des Jardins	Commune
N005	Aménagement d'une liaison douce entre la rue du Soleil et la Z.A.C. du Gries	Commune
N006	Elargissement de la rue des Primevères	Commune
N007	Aménagement d'une liaison douce entre la rue du Monstroupt et la rue de la République	Commune
N008	Elargissement de la rue des Pervenches	Commune
N009	Aménagement d'une liaison douce entre la rue de la Vallée et la rue du Nord	Commune
N010	Création d'une voie de desserte de la Z.A.C. du Gries	Commune
N011	Aménagement d'une liaison entre la rue des Sœurs et la zone d'équipement	Commune

maître d'ouvrage :

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

Secteur de NIEDERBRONN-LES-BAINS - SUD

Planche 6-4

PLUi APPROUVE
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
en date du 21 septembre 2021

MODIFICATION N°2
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
en date du 18/05/2026

A Niederbronn-les-Bains, le 19/05/2026
M. Patrice Hill, le Président.

conduite d'études :
OTE Ingénierie

1:2 000